

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 38 – Septembre 2000
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 3ème trim. 2000

Audace

Les journées du patrimoine se sont déroulées sous un soleil radieux, et l'affluence des visiteurs nous conforte dans l'intérêt touristique très fort du site des Côtes de Clermont. Que de choses à voir, de questions à poser, d'explications à entendre. Nos visiteurs sont repartis enchantés après plusieurs heures passées en compagnie de Vercingétorix et de Jules César, dans le fracas des armes ou dans le recueillement d'un sanctuaire.

Nous n'avons malheureusement pas pu faire visiter Chanturgue malgré un jugement favorable, car la justice est lente mais ses décisions encore plus lentes à faire appliquer. Mais nous parviendrons à rouvrir les accès et il y aura fête quand ce jour arrivera !

Nous n'oublions pas pour autant la carrière, dont les nuisances persistent. Elle vit cependant ses dernières années, après les limites qui ont été posées à son extension. Il est urgent pour les communes de poursuivre la réflexion sur l'utilisation future du site des Côtes de Clermont-Chanturgue. Une Z.A.D. a été votée par Clermont, et Blanzat réfléchit à un projet. Les communes de Nohanent et de Durtol feraient bien de penser à « l'après-carrière ». Il est vrai que Clermont-communauté semble l'instance idéale, mais là aussi les choses avancent à pas comptés.

Un peu d'audace, Messieurs (et Mesdames) les élus ! Si vous n'avez pas d'idées, discutons ensemble. Nous avons tous intérêt à mettre en valeur ce site magnifique, et la population en premier lieu... ♣



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :
www.multimania.com/ascot

Route 206
Port payé - Clermont

Téléportation – Vercingétorix et Jules César reviennent à Gergovie !



Tirage : 1200 ex.

SOMMAIRE

Éditorial	1
Brèves	2
Abonnement	2
Chanturgue : Et un, et deux et trois	3
Fin de carrière pour la carrière des Côtes ?	4
L'assaut	5



Lors des Journées du patrimoine le dimanche 16 septembre, le public confortablement installé sur l'emplacement du sanctuaire des Côtes est attentif aux explications de B. Cléménçon, intarissable en la matière...

Publication : Dans la prochaine édition de la Chronique de l'Oppidum nous présenterons le livre d'Yves Texier « La question de Gergovie – Essai sur un problème de localisation », publié aux éditions LATOMUS, actuellement disponible à la librairie des Volcans...♣

Forum : L'ASCOT sera présente au « Forum des Associations » qui se tiendra cette année le samedi 7 octobre de 14 h à 19 h, et le dimanche 8 octobre de 10 h à 19 h, au Polydôme, place du 1^{er} Mai à Clermont-Ferrand. Entrée gratuite. Venez nombreux...♣

Nucléaire : Une conférence –débat sur le thème « Le nucléaire en question » est organisée le jeudi 12 octobre 2000 à 20 heures à la faculté des lettres, 29, boulevard Gergovia à Clermont-Ferrand, par l'association riomoise Puy-De-Dôme Nature Environnement, avec la participation de Mme Monique SENE, présidente du Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire (GSIEN). Entre la lutte contre l'effet de serre et les dangers du nucléaire, il peut effectivement y avoir débat intéressant.... ♣

Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".

Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...
Permanence au local tous les jours, sauf vacances scolaires, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Bulletin d'abonnement à "**La Chronique de l'Oppidum**" - Bulletin d'adhésion à l' "**ASCOT**"
Tél. 04.73.31.27.75 - Fax . 04.73.36.99.07

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement Abonnement seul : 50 F

Voeux : Le Conseil régional a adopté le 26/06/2000 le vœu suivant « Le site des Côtes de Clermont, d'un grand intérêt écologique et archéologique, ne fait pourtant l'objet d'aucune protection. Le Conseil régional d'Auvergne demande que toutes les mesures nécessaires soient prises pour sauvegarder cet élément du patrimoine régional et peut-être même national. ». A noter que c'est le groupe MNR de M. Claude Jaffrès qui l'a présenté, et qu'une phrase mentionnant la bataille de Gergovie a été enlevée par Giscard. Peut-être celui-ci a-t-il eu peur que le ciel (ou une dalle de béton...) ne lui tombe sur la tête.... ♣

Au revoir : Maurice Candoret nous a quitté. Ancien président de la Fédération des œuvres laïques (FAL), très versé sur les problèmes d'éducation, il nous a toujours soutenu dans notre action. Il était très attaché à la vérité, même dérangeante, et la situation faite aux Côtes de Clermont le préoccupait. Nous avons perdu un ami, et nous assurons sa veuve et toute sa famille de tout notre soutien.... ♣

Gour de Tazenat (suite) : Comme suite à un courrier reçu, il convient de rappeler que nous approuvons sans ambiguïté la protection de ce site naturel. Cependant, notre interrogation sur le « deux poids, deux mesures » aura peut-être aidé le Conseil régional d'Auvergne à adopter, pour la première fois, un vœux en faveur des Côtes de Clermont.... ♣

CHANTURGUE : ET UN, ET DEUX ET TROIS....

Ce n'est pas un résultat sportif mais le bilan des procédures à l'encontre de M. Léoty, détrousseur sans état d'âme du bien d'autrui. Il s'est approprié la plus grande part du plateau de Chanturgue en faisant faire par un notaire des actes de notoriété acquisitive, enregistrés par la suite.

Cela fait trois procédures perdues par cette personne, selon les jugements rendus par le tribunal de grande instance les :

- 07/07/99, intenté par un propriétaire ;
- 11/05/2000, intenté par la Ville de Clermont-Ferrand et les Domaines ;
- 11/07/2000, intenté par l'ASCOT.

UNE VICTOIRE JUDICIAIRE !

Ce dernier jugement nous donne totalement satisfaction, et condamne M. Léoty à :

- Faire droit à l'ASCOT et à délaisser les parcelles, avec à défaut expulsion avec le concours de la force publique ;
- Remettre en état les parcelles et faire disparaître les panneaux et clôtures ;
- Payer une indemnité d'occupation provisionnelle de 5.000 F ;
- Payer 4.000 F à l'ASCOT au titre de l'article 700 du NCPC.

C'est donc la troisième condamnation prononcée contre celui qui se proclame propriétaire du « domaine de Chanturgue ». Mais les panneaux sont toujours en place, et les barrières de barbelés barrent toujours les chemins, ceci dûment constaté par notre huissier !

Il faudra bien que justice soit faite, malgré les manœuvres et les procédures dilatoires, et ce monsieur doit savoir que nous ne resterons pas inertes...

Ce jugement est conforme au droit et à l'équité. On ne peut barrer impunément des chemins ancestraux. L'Ascot fera rouvrir les chemins et le public pourra redécouvrir ce site magnifique...

On pourra consulter sur le site Internet (www.multimania.com/ascot) l'intégralité du jugement du 11 juillet 2000.

FIN DE CARRIÈRE POUR LA CARRIÈRE DES CÔTES ?

Beaucoup nous questionnent sur la situation actuelle, certains pensent, puisque l'exploitation continue, que l'on a rien ou peu obtenu.

Pour établir un bilan il est indispensable de revenir à l'arrêté de 1973 qui autorisait l'exploitation sur la quasi-totalité du plateau, jusqu'au niveau de la tour hertzienne. La demande de l'exploitant correspondant à l'arrêté du 19/01/98 a été fortement réduite de sorte que la clôture de barbelés de l'ancien arrêté a été déposée début 1998.

Pourquoi cette reculade et à qui le devons-nous ?

Pendant cette période, l'ASCOT a bénéficié de l'aide de personnes convaincues de la bonne cause, historique et environnementale, que nous défendons.

Cette aide a été autant morale, par un soutien constant, que financière, par l'achat de terrains ou la réalisation de supports médiatiques (dépliant et plaquettes...).

Deux personnes se sont particulièrement impliquées dans cette action, et, si l'arrêté de 1998 a fortement limité le carrier dans ses prétentions, nous le leur devons en grande partie.

- M. Kléber ROSSILLON président de la FNASSEM (Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux), et petit fils du premier dessinateur des publicités Michelin : O'Galop
- M. Michel SAURET président de « l'association pour la défense du vrai site de Gergovie », hôtelier à Juan-les-Pins ainsi que sa famille.
- Et d'autres donateurs anonymes.

Le classement du *fanum* avec son périmètre de protection (500 m) a complété ces actions personnelles de sauvegarde d'un site majeur.

Le secteur d'exploitation de la première phase (19/01/1998 au 19/01/2001) a été défini par l'inspecteur des installations classées de la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Or, si la date limite n'est pas encore atteinte, les surfaces autorisées ont été largement dépassées même en tenant compte des parcelles retirées.

Pour en arriver là, a-t-on dépassé le tonnage autorisé par crainte d'une décision de justice ? (notre appel à Lyon est toujours en cours).

Nous attendons de connaître les arguments qui seraient présentés pour exploiter après le 19/01/2001 mais, de toute évidence la surface restante ne permettra pas à l'exploitant d'aller jusqu'en 2004...

Va-t-on nous présenter une demande réduite à 2 ans, voire 1 an pour nous « faire avaler la couleuvre » ?

Ce qui expliquerait le dépassement actuel pour présenter de façon favorable la demande future.

Depuis l'arrêté du 19/01/98 qu'avons-nous obtenu ?

- La réduction du périmètre d'exploitation (cité plus haut)
- Le retrait de 7 parcelles ainsi que la partie du chemin communal restant
- Le transfert de la centrale d'enrobés à Pessat-Villeneuve
- L'arrêt des tirs de mines (extraction mécanique)
- La réduction de la circulation des camions avenue du Limousin (bien qu'insuffisante)
- Une meilleure réhabilitation de la carrière

Par ailleurs nous avons en cours actuellement deux actions en justice contre la carrière :

- Notre appel à Lyon contre le jugement du T.A. de Clermont-Ferrand
- Notre plainte pour « faux et usage de faux et obtention induite de documents administratifs », actuellement à l'instruction.



L'ASSAUT



Durant la matinée et sans doute aussi une partie de la nuit précédant la bataille, les légionnaires choisis pour l'assaut passèrent du grand camp dans le petit. La manœuvre dût se faire par échelons, les derniers sortant du grand camp alors que les premiers étaient arrivés dans le petit. Les enseignes et les ornements des casques furent cachés.

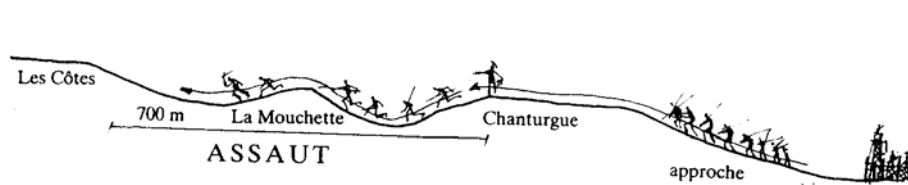
César voyant les remparts abandonnés par les Gaulois, harangua ses soldats, ordonna une marche rapide et lança l'assaut.

Ce que César dit de cette phase de la bataille est capital. Il décrit avec précision la configuration des lieux entre le petit camp et la ville (B.G. XLVIII, I) : Au signal, les légionnaires sortirent du camp, (descendirent donc de la colline), arrivèrent à sa jonction avec la montagne (un col), d'où ils montèrent sur une (autre) colline que les Gaulois avaient ceinturée à mi-hauteur par un mur (qui se prolongeait sur le flanc de la montagne selon sa nature), en descendirent la pente opposée pour se heurter, dans un vallon, à des Gaulois cachés de César par la colline qu'ils venaient de dépasser.

C'est donc que, entre la colline du petit camp et l'oppidum, se dressait une colline et que derrière elle se trouvait un vallon (ou petite vallée) dont la pente opposée à l'arrivée des légionnaires montait vers les remparts de la ville. Ainsi, le terrain compris entre les deux positions a le profil suivant : au bord du camp, une pente joignant le pied d'une colline (donc un col), le flanc montant de cette colline suivi de la contre-pente de son revers, un vallon et une montée vers les remparts, cette montée étant partie de la montagne (v. ci-dessous).

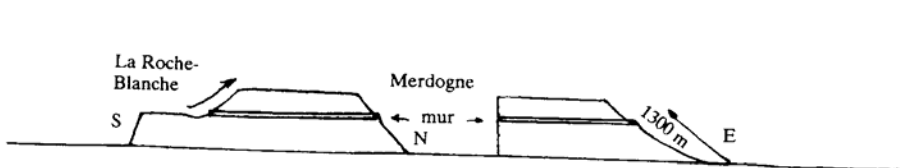
Le site de Gergovie, dans sa partie correspondante à l'assaut romain comporte une colline entre le petit camp et la montagne.

Aux Côtes, entre Chanturgue et l'oppidum, assise sur le col qui les relie, s'érige la petite colline de la Mouchette. A son revers se trouve un vallon (dit du "Cheval mort" ou du "Maupas") que l'on ne peut discerner depuis Chanturgue.



L'attaque vue aux Côtes.

A Merdogne, que l'on choisisse l'assaut par le centre sud (la Roche-Blanche) ou par l'est, il n'y a pas de colline intermédiaire et en conséquence, pas de vallon (voir fig. ci-dessous).



Les deux hypothèses de l'attaque vue à Merdogne.

Les deux schémas principaux de l'attaque à Merdogne (préférés à plus de vingt autres) proposent l'assaut, l'un par le sud (schéma du XIXe siècle) et l'autre par l'est (schéma actuel). Par ce

dernier on voit que les légionnaires ont escaladé, au pas de charge (César exigeant la rapidité), les 1300 mètres de la pente à 30 %, soit 330 mètres de dénivellation, assez vite pour surprendre le roi agonais Teutomatos pendant sa sieste. Cet exploit réalisé par des milliers d'hommes devrait bien être refait par ceux qui prétendent que les Romains l'ont réalisé, ils paieraient ainsi de leur personne pour prouver ce qu'ils soutiennent.

Le texte de César (B. G. - VII, XLV, 3)

"A medio fere **colle** in longitudinem ut natura **montis** ferebat, ex grandibus saxis sex pedum murum qui impetum tardaret..." : "A mi-hauteur d'une colline, longitudinalement et selon la nature de la montagne, les Gaulois avaient construit un mur de grandes pierres de six pieds qui était destiné à freiner notre élan... ". C'est clair, César voyait devant lui une montagne allongée longitudinalement et une colline qui, elle, ne l'était pas; le tout ceinturé à mi-hauteur par un mur de 1,80 mètre de haut.

Par son texte, on comprend que César suivait, à vue, la progression des siens et voyait aussi les mouvements des Gaulois. La colline intermédiaire dépassée rapidement, ses légionnaires disparurent à son revers mais ne reparurent pas sur la pente du sommet de l'oppidum. Il comprit alors qu'un combat s'était engagé derrière la colline (à ce propos, il use d'un luxe de détails qui a pour but de distraire le lecteur du drame dont il est responsable et en même temps met en valeur le courage des Romains). On apprend aussi que les Gaulois en faction de l'autre côté de la montagne sont revenus, au pas de course, la cavalerie en tête, vers les lieux du combat. Voyant la partie mal engagée, César fit sonner le rappel (du bord du petit camp) que ses troupes n'entendirent pas parce qu'elles étaient au-delà de moyennes vallées.

Tous ces éléments composent le paysage compris entre le petit camp et les remparts de l'oppidum.

Avant de définir ce paysage, il importe d'admettre que ce ne sont pas des vallées (forcément deux) qui arrêtaient le son du cor, mais ce qui les séparaient et qui ne pouvait être que la colline intermédiaire.

Aux Côtes, la colline de la Mouchette se trouve entre deux vallées, c'est donc elle qui arrêta le son. A Merdogne, comme il n'y a pas de colline à l'endroit voulu et en conséquence pas de vallées, les commentateurs les ont remplacées par "un vent contraire et le bruit de la bataille" et un autre, plus récent et sans doute plus inspiré, y a ajouté "le hennissement des chevaux", ce qui image un peu le récit (qui n'en a d'ailleurs pas besoin) mais ne remplace pas la colline vue par César.

Le récit qui signale une colline sur le chemin de l'assaut, c'est-à-dire dans l'espace compris entre le bord de la colline du petit camp et celui de l'oppidum (et si on veut tenir compte du schéma de Merdogne, depuis le bas de la montagne jusqu'à son sommet), s'oppose à la traduction adoptée pour Merdogne qui ne fait pas de différence géographique entre *collis* et *mons* (colline et montagne) et permet de soutenir que César n'aurait pas tenu compte de cette différence et aurait employé l'un ou l'autre terme pour le même sujet. A son arrivée il décrivait une montagne qui, par la suite, serait devenue une colline !

Il est bien clair que, devant Gergovie, César emploie le mot *monte* (montagne) pour dire que la ville est sur une montagne, que devant cette montagne il y a une colline (*erat e regione oppidi collis*) qui portera son petit camp, avec à sa droite, dépendante du *iugum*, encore une autre colline et, sans tenir compte de la colline intermédiaire qui fait l'objet de ce sujet, qu'il précise que c'est au pied d'une colline que tous les combattants se retrouvèrent à la fin de la bataille (*radicibus collis suos intra munitienes reduxit...*). César ne confondait pas les deux termes.



LA MONTAGNE
28/06/00

CLERMONT

TRAVAIL DE ROMAINS

L'ASCOT nettoie le chemin de César

L'Association de sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue a retroussé ses manches, dimanche matin, afin de nettoyer le chemin romain, qui 2.000 ans plus tôt, reliait les deux camps fortifiés de César.

DEUX millénaires étaient passés par là, et le chemin reliant le grand camp romain de Montferrand au petit camp de Chanturgue avait pris un sacré coup de vieux. Une décharge sauvage s'était même improvisée, là où jadis circulaient légionnaires et mercenaires de César, en pleine conquête des Gaules. Les membres de l'ASCOT, aidés par la municipalité de Clermont-Ferrand, ont décidé de restaurer ce chemin, incontestable patrimoine historique, et se sont donc retrouvés dimanche matin, pelles et pioches en mains.

Paul Eychart, peintre et archéologue, à l'origine de la polémique sur la véritable localisation de Gergovie, assistait à ce nettoyage de printemps. L'occasion d'expliquer en quoi ce chemin est bien, selon lui, celui qui établissait la jonction entre les deux camps romains : « Le camp de Montferrand et celui de Chanturgue étaient reliés, selon les propres mots de César dans la « Guerre des Gaules », par deux fossés parallèles de 3,60 m. Cela correspond tout à fait à



ce sentier ». Un travail de romains pour les membres de l'ASCOT, mais si peu pénible pour des passionnés de l'archéologie. D'ailleurs cette action de nettoyage profitera à tous, comme l'explique M. Anglaret, secrétaire de l'associa-

Trophée de guerre des « légionnaires » de l'ASCOT, qui ont nettoyé, dimanche, le chemin reliant les camps romains de Montferrand et Chanturgue.

tion : « Nous avons grand intérêt à restaurer ce chemin : cela permettra aux gens de pouvoir

découvrir dans de meilleures conditions le camp romain de Chanturgue ».